

Audience SNEP-FSU Nord avec la Vice-Présidente du Conseil Départemental 59 Vendredi 15 décembre 2017

Délégation SNEP-FSU : Vincent BOUCHÉ, Christophe BISQUERT, Marc BOULOGNE.

Après deux ans d'attente, une délégation du SNEP-FSU Nord a été reçue le Vendredi 15 décembre 2017 par Mme COTTENYE, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des collèges pour le département du Nord.

Le problème de l'accès aux équipements sportifs et le nouveau mode de calcul de la dotation financière pour la location des équipements sportifs extra-muros pour l'EPS et le Sport Scolaire ont été les principaux sujets des échanges.

Le SNEP-FSU a rappelé son désaccord sur cette nouvelle procédure et son mode de calcul.

Tout d'abord sur le mode de calcul en lui-même qui ne correspond pas à la réalité du terrain et au travail des équipes d'EPS. Ensuite sur les surfaces d'évolution qui ont été retenues pour le calcul et qui, une fois encore, ne correspondent pas à une utilisation pédagogique optimale dans le milieu scolaire. Le SNEP-FSU a rappelé, par ailleurs, sa participation à la rédaction d'un référentiel national (CF guide MEN) sur les infrastructures sportives en milieu scolaire. Enfin, le SNEP-FSU est en désaccord avec le transfert de responsabilité qui se traduit par demander aux chefs d'établissement et aux équipes d'EPS de négocier et de gérer le dossier « location » en interne à l'échelle de l'établissement. Le SNEP-FSU a rappelé que la mise à disposition d'installations sportives pour la pratique de l'EPS et des activités de l'association sportive relevait de la seule compétence du Conseil Départemental.

Même si le SNEP-FSU est conscient qu'il peut y avoir eu des dérives de la part de certaines municipalités où équipes pédagogiques sur le suivi de l'utilisation réelle des installations, nous pensons qu'il est urgent de remettre à plat le mode de calcul de cette dotation ainsi que de sa mise en œuvre dans les établissements.

C'est pour cela que le SNEP-FSU réitère sa demande de création d'un groupe de travail élargi qui pourra s'emparer entre autres de cette problématique.

A l'ensemble de ces remarques Mme COTTENYE a, en préambule, rappelé qu'il n'y aurait de toute façon pas de nouvelles constructions d'équipements sportifs, notamment faute de moyens budgétaires et qu'il fallait en conséquence optimiser l'utilisation de l'existant.

Mme COTTENYE a reconnu qu'il fallait se baser sur ce qui se passait réellement sur le terrain et dans ce domaine, faisait confiance au SNEP-FSU pour lui fournir des données fiables.

Mme COTTENYE a enfin validé l'idée de création d'un groupe de travail Education Physique et Sport Scolaire dont il faudra définir, et la composition, et le rôle dans les débats à venir.

Mme COTTENYE a tenu à préciser que le Conseil Départemental avait une politique volontariste vis-à-vis de l'EPS en continuant à financer par exemple les sections sportives scolaires ou le transport pour l'accès aux piscines.

Concernant les sections sportives scolaires, le SNEP-FSU a demandé que la dotation financière soit fléchée dans les établissements afin de n'être utilisée qu'à cette fin.

Le SNEP-FSU Nord, au sortir de cette audience, espère que les engagements pris par la Vice-Présidente du Conseil Départemental du Nord seront tenus : réunion d'un groupe de travail EPS et Sport Scolaire, enquête exhaustive du fonctionnement de l'EPS et du Sport Scolaire au regard de l'utilisation des équipements sportifs...

Le bureau SNEP-FSU Nord